E 2800/1990/106/19 [DoDiS-254]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

Entretien avec M. Spaak, le mercredi 9 octobre 1946, à Paris¹

1. Conférence de la paix²

M. Spaak pense que l'on perd beaucoup de temps à discuter des questions de caractère accessoire au lieu de s'attaquer surtout à l'examen des problèmes essentiels. Il y a incompréhension réciproque sur la question de Trieste et on n'a pas abordé le problème de l'administration de la ville, pourtant primordial.

2. Attitude de la Suisse à l'égard des Nations Unies³

J'ai exposé à M. Spaak le point de vue suisse sur l'installation éventuelle des Nations Unies à Genève. M. Spaak savait que le Secrétaire général s'occupe de régler cette question, mais se demande quels services pourront être établis à Genève et si des inconvénients d'ordre pratique ne s'opposeront pas à ce que les réunions d'organes des Nations Unies aient lieu en Suisse. Il lui paraît difficile de siéger loin de l'endroit où se trouvent les archives. M. Spaak est d'avis que le siège des Nations Unies aurait dû être fixé en Europe, mais, actuellement, ce serait une erreur de revenir sur la décision prise et de transférer le siège des Etats-Unis en Europe.

J'ai ensuite exposé les raisons pour lesquelles la Suisse ne peut pas adhérer actuellement aux Nations Unies. J'ai fait part de mon intention d'adresser à M. Spaak, au début de l'assemblée générale des Nations Unies, qui doit se réunir à New York le 23 octobre, une brève lettre expliquant les raisons de notre attitude⁴. M. Spaak comprend que la Suisse reste attachée à son statut de neutralité. Nous avons échangé quelques idées sur les raisons pour lesquelles la Suisse n'a pas été entraînée dans la guerre. M. Spaak explique que le peuple suisse considère que la neutralité l'a préservé jusqu'à présent, bien que ce ne soit pas certain et que nous devions à d'autres motifs d'avoir été épargnés. Il est, au surplus, d'accord que si nous posions maintenant notre candidature à la condition que notre neutralité soit reconnue, nous n'aurions



^{1.} L'entretien a eu lieu à l'Hôtel Ritz à Paris et a duré 55 minutes. Cette notice non datée semble avoir été dactylographiée à Berne après le retour de M. Petitpierre.

^{2.} Cf. E 2001 (E) 1/165-166.

^{3.} Sur cette question, cf. table méthodique: La Suisse et l'ONU.

^{4.} Cf. Nº 98, publié dans le présent volume.

299

aucune chance de faire admettre notre point de vue. La politique suivie par le Conseil fédéral lui paraît donc raisonnable.

3. L'accord commercial entre la Belgique et la Suisse⁵

M. Spaak vient de ratifier cet accord. Il pense que les échanges commerciaux entre les deux pays sont actuellement normaux et satisfaisants.

4. Perspectives de guerre

M. Spaak ne pense pas qu'une nouvelle guerre doive être envisagée, malgré toutes les difficultés actuelles, qu'il serait difficile de surmonter. Le problème de l'Allemagne⁶ est essentiel. Il espère que les petites puissances, comme la Belgique, seront appelées à donner leur avis, lorsqu'il s'agira de le résoudre.

5. Situation économique en Belgique

Cette situation présente beaucoup d'analogies avec celle de la Suisse. Les affaires sont très prospères et les mêmes problèmes se posent que chez nous, ainsi le problème de l'agriculture, de l'industrie d'exportation.

J'ai parlé avec M. Spaak des citoyens soviétiques, en particulier des Baltes, réfugiés en Belgique. M. Spaak m'a déclaré qu'il avait pris ces mesures pour qu'il n'y ait plus de Baltes dans son pays. D'après des renseignements que j'ai obtenus par ailleurs, ces Baltes auraient quitté subrepticement le territoire belge pour se rendre en Angleterre.

^{5.} Un accord commercial entre la Suisse et la Belgique a été conclu le 25 juillet 1945, cf. DoDtS-1766.

 $^{6. \} Sur \ le \ problème \ de \ l'Allemagne, \ cf. \ table \ m\'ethodique: \ Allemagne.$